REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20200710-2020_069-DE
Reçu le 13/07/2020
Publié le 13/07/2020

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« *Nihil nisi a numine* »

DELIBERATION N° : 2020_069

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt le dix du mois de juillet à 18 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 8 juillet 2020 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15
M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Christian, M. GONSOLIN Rémy, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme LE TOUMELIN Virginie, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : Mme Béatrice CLARY, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à M. GUEYDAN Jean-Marie, M. Jean-Yves GARNIER ayant donné pouvoir à M. Christian GONSOLIN et Mme Nelly MARY ayant donné pouvoir à Mme Emilie DROUHOT.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur Le Maire

Rappelle que le nombre des membres au conseil d'administration du CCAS a été fixé à huit, soit quatre membres du conseil municipal élus au conseil d'administration du CCAS.

Précise que le maire est Président de droit du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Désigner** les membres du CCAS tels que :

Membres élus
Emmanuelle PELLEGRIN
Nelly MARY
Christian GONSOLIN
Marie FESTA

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 13 JUIL. 2020

Affiché ou publié le : 13 JUIL. 2020

Ainsi fait et délibéré le 10 juillet 2020

Pour copie conforme

Le Maire,

Laurent DAUMARK